RAPPORT N° 19

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S): MME SABINE BERNASCONI / M. BRUNO GENZANA

OBJET

Budget Primitif 2017 : Direction de la Culture

-

Direction Générale Adjointe du cadre de vie Direction de la Culture 0413311656

I. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de présenter le budget primitif, pour l'exercice 2017, de la politique culturelle du Département des Bouches-du-Rhône.

A l'issue des Etats Généraux de Provence, le Département a affirmé une stratégie de rayonnement et de visibilité territoriale. Dès 2016, la politique culturelle en a constitué un des leviers majeurs, tant en termes d'équilibre du territoire que de participation à des évènements d'envergure. Ces orientations seront poursuivies en 2017, en direction de tous les publics et en faveur d'un soutien renouvelé à la création artistique.

La reconquête du territoire urbain constitue également un défi que le Département entend relever en mobilisant les crédits du Plan pour Marseille, notamment pour la rénovation du patrimoine architectural. La relocalisation d'activités en grand centre-ville permettra également de redynamiser le cœur de la métropole.

Des projets culturels ambitieux seront enfin soutenus par l'institution à l'échelle internationale : en particulier, Marseille-Provence Culture en 2018 et la biennale nomade d'art contemporain Manifesta-13 en 2020.

II. ORIENTATIONS POUR L'EXERCICE 2017

Pour atteindre ses objectifs, le Département des Bouches-du-Rhône développe une politique culturelle autour de trois thèmes majeurs :

- 1. Etre garant du patrimoine d'hier et de demain
- 2. Toucher tous les publics pour permettre l'accès de chacun à une culture de qualité et accompagner les nouveaux usages
- 3. Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Cette politique s'appuie sur les **compétences culturelles obligatoires** de notre Institution, recouvrant :

- en matière d'archives : la collecte, le traitement, la conservation, la communication et la valorisation des archives historiques ;
- en matière de lecture publique : le prêt de documents, le conseil et la formation et l'action culturelle pour les bibliothèques municipales des villes de moins de 20 000 habitants ;
- en matière de patrimoine : la conservation du patrimoine rural non protégé.

 en matière d'enseignement artistique : l'élaboration d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les disciplines du spectacle vivant, en concertation avec les communes concernées.

Le Département a décidé de développer en plus des **actions volontaristes**. Ces actions de premier rang en direction des acteurs culturels et d'un public élargi concourent à un meilleur aménagement culturel du territoire et à l'accès du plus grand nombre à la culture, prenant appui sur le **soutien aux associations** dans le cadre d'un partenariat culturel avec elles, l'organisation d'actions culturelles propres, bénéficiant notamment au développement culturel des communes et la mise en valeur des propriétés départementales.

L'institution est ainsi porteuse d'une dynamique culturelle générale propice à la création et l'innovation :

- Appui aux lieux « têtes de réseau » qui structurent le paysage culturel départemental et qui peuvent être moteur d'un processus de mutualisation;
- Aide au fonctionnement des lieux du « deuxième cercle » qui jouent un rôle à un niveau plus local que les lieux têtes de réseau;
- Articulation d'une politique patrimoniale globale avec les enjeux de la création artistique contemporaine et du tourisme: Accompagnement des communes dans la conservation et la restauration patrimoniales, valorisation des patrimoines naturels, dynamisation du patrimoine départemental avec l'apport de la création artistique d'aujourd'hui dans le but d'associer les publics des jeunes générations;
- Soutien à la création artistique: accompagnement de projets artistiques qui favorisent le renouvellement des équipes, étalent la programmation culturelle, assurent une répartition équilibrée des lieux de création sur l'ensemble du territoire et permettent de toucher un large public en proposant des esthétiques renouvelées;
- Soutien aux artistes, tant en matière d'insertion professionnelle que de renouvellement des générations;
- Aide à la diffusion, via des opérations de visibilité ou des dispositifs (hors régie directe) permettant de contribuer à l'aménagement culturel du territoire, d'aller à la rencontre de nouveaux publics et de valoriser les artistes du département;
- Accompagnement de projets d'éducation et d'enseignement artistiques innovants en articulation étroite avec les artistes et les opérateurs culturels du territoire :
- Accompagnement de la vie littéraire départementale: mise en réseau des professionnels du livre et mutualisations, soutien d'action à destination des professionnels et de tous les publics (animation, salons, conférences, ateliers d'écriture et création...), coopération internationale vers les pays francophones.

I. Le Département garant du patrimoine d'hier et de demain

La rénovation du patrimoine constitue pour le Département un levier majeur de requalification urbaine et de redynamisation des territoires par la culture. Il est aussi un facteur d'attractivité inestimable, d'envergure nationale voire internationale. Cet engagement fondamental de l'institution pour une Provence attractive s'illustre au travers de ses **deux musées**, le Musée Départemental Arles Antique (MDAA) et le Museon Arlaten, pour lesquels 25 millions d'euros de travaux ont été engagés. Les Archives et Bibliothèque Départementales ont quant à elles vocation à évoluer vers un véritable **phare culturel**, au cœur d'Euroméditerranée, nouvelle « ville sur la ville », accélérateur de l'attractivité et du rayonnement de la métropole marseillaise. Enfin, le Département s'attache à valoriser la **langue et les traditions provençales**.

A. L'aide à la restauration du patrimoine et des Monuments Historiques

Pour préserver et valoriser un patrimoine de classe mondiale, l'institution a développé une politique patrimoniale ambitieuse, contribuant au développement culturel, touristique et économique ainsi qu'à l'aménagement de son territoire. Elle met en œuvre un dispositif relatif à la sauvegarde du patrimoine, bâti ou non. Sa mission de conservation intervient au niveau du patrimoine immobilier et mobilier, aussi bien historique, architectural, archéologique, artistique, qu'ethnologique.

B. Le Musée départemental Arles antique

Cet équipement de rang international, 3 étoiles au guide Michelin, se place parmi les musées les plus visités de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il présente les collections archéologiques d'Arles et de son territoire, depuis le néolithique jusqu'à la fin de l'antiquité tardive, bientôt conservées dans de nouvelles réserves pour lesquelles l'Institution consacre un budget exceptionnel de 2,5 millions d'euros. Certifié pour son accueil de qualité, comme tous les sites du Département, il concourt également à l'obtention des labels « Qualité tourisme » et « tourisme et handicap ».

Il développe depuis plusieurs années des partenariats prestigieux avec les plus grandes institutions nationales et internationales: Musée du Louvre, Bibliothèque nationale de France, Getty Foundation... La direction des musées du Vatican a proposé qu'un partenariat scientifique soit signé avec le Conseil départemental/MDAA pour des échanges scientifiques et des collaborations, en raison de la proximité et de l'importance des collections arlésiennes et vaticane. Le premier effet de cette convention (signée le 23 mars 2017) sera la réalisation d'une

exposition consacrée à saint Césaire d'Arles. De même, le musée national d'histoire de Genève va ainsi organiser en 2018 une importante exposition consacrée à l'histoire antique d'Arles grâce à un prêt d'une centaine d'objets du MDAA.

Le Musée départemental Arles antique présentera en 2017, outre l'exposition « Savoir et pouvoir à l'époque de Ramsès II, Khâemouaset, le prince archéologue » prolongée jusqu'au 22 janvier, une exposition d'envergure avec la bibliothèque nationale de France : « le Luxe à Rome ». Il poursuivra les très importantes fouilles du site de la Verrerie. Véritable trésor archéologique comparable à la villa des Mystères à Pompéi ou à la villa de P. Fannius Synistor à Boscoreale, ces vestiges renouvelleront tout un pan de la recherche scientifique et enrichiront encore les collections du Musée.

C. Le Museon Arlaten

Fondé par Frédéric Mistral en 1896 et inauguré en 1899 en complément du Félibrige, académie littéraire de langue d'Oc créée en 1854, le Museon Arlaten est l'un des tout premiers musées d'ethnographie créé en France pour conserver les traces d'une culture locale menacée de bouleversements à l'aube du monde contemporain, et pour légitimer une culture régionale singulière. Sa mission est de sauvegarder, conserver, enrichir et mettre en valeur des collections d'objets, de livres et de témoignages oraux sur les modes de vie en Provence.

L'institution a engagé 22,5 millions d'euros dans le projet de rénovation du musée, commencé en 2009 et ayant déjà abouti à la mise en service de nouvelles réserves externalisées (Centre d'Etudes, de Restauration et de Conservation des Œuvres). Cet ambitieux projet a connu un tournant en 2016 avec le lancement des travaux. Il a déjà suscité l'intérêt de plusieurs mécènes (Fondation Total, Fondation du Patrimoine, Crédit Agricole...).

En parallèle, le Museon Arlaten poursuivra ses propositions « hors les murs ».

D. Les Archives et la Bibliothèque départementales

Sur le territoire marseillais, l'Institution entend mieux valoriser le site des Archives et Bibliothèque Départementales, pour en faire un nouveau phare culturel au cœur d'Euroméditerrannée. Un bureau d'étude est missionné pour établir des propositions qui seront rendues début juillet. Par ailleurs, les travaux de remise à niveau du bâtiment devraient être lancés dans l'année.

Ce faisant, les Archives et la Bibliothèque travailleront de concert autour d'une exposition commune initiée par l'Unité de Direction « Jean-Marie Périer, des années 1960 à nos jours ».

D.1 Les Archives départementales

Les Archives départementales sont chargées, conformément au Code du Patrimoine, de collecter, traiter, conserver, communiquer et valoriser les archives historiques publiques constituées :

- par le Département des Bouches-du-Rhône et ses établissements publics ;
- par les services déconcentrés de l'Etat, départementaux et régionaux, par les juridictions des deux ordres qui ont leur siège dans le département des Bouches-du-Rhône ;
- par les officiers publics et ministériels dont la charge est implantée dans le département.

Elles reçoivent également en dépôt les archives des communes et les versements des établissements publics de santé, des établissements publics nationaux qui ont leur siège dans le département (universités, par exemple). Enfin, elles acquièrent par achat, don, dépôt ou dation, les archives privées présentant un intérêt majeur pour l'histoire du département.

La mise à niveau du système d'information archivistique se poursuit : après la mise en production des modules consacrés à la gestion des fonds, doit être installée et mise en production la partie du logiciel permettant la diffusion en ligne des données (vues numérisées, instruments de recherche). Ce nouveau module permettra de moderniser de manière très sensible le site internet des Archives dont la fréquentation demeure très élevée (plus de 200 000 visiteurs différents en 2016 pour 1 930 000 pages vues) malgré son obsolescence technique avérée.

Les archives départementales présenteront en 2017 une exposition dans le cadre de Marseille-Provence Capitale du Sport : « Histoires de Sport » en partenariat avec le Musée national du sport.

D.2 La Bibliothèque départementale

Pour mettre en œuvre son plan de développement de la lecture publique sur le département, la bibliothèque s'attache à :

- constituer un fonds documentaire diversifié et le diffuser auprès du réseau départemental des bibliothèques ainsi qu'auprès des structures partenaires,
- aider à la construction de bibliothèques, (extension et développement), à leur aménagement (équipement mobilier et multimédia), et à leur informatisation,
- soutenir le développement des bibliothèques en apportant aide, conseils, formation, tutorat et expertise auprès des personnels du réseau départemental.
- Développer une programmation culturelle et des projets sur le site et le territoire

La bibliothèque vient d'être dotée d'une première partie d'un portail ambitieux ce qui va permettre une meilleure communication avec le public et une amélioration significative des conditions de travail avec les bibliothèques du réseau.

La bibliothèque proposera enfin, en complément de l'exposition des Archives, un espace d'attraction de jeux-vidéo autour du sport.

E. Le soutien à la langue et aux traditions provençales

L'institution départementale prévoit pour 2017 :

- de poursuivre un soutien actif et ciblé aux partenaires culturels du Département. Elle appuiera tout particulièrement les projets visant à favoriser la transmission de la langue d'oc dans sa variante provençale, notamment au travers d'actions en faveur de l'enseignement de cette langue dans les collèges, en insistant sur les aspects innovants et transverses que doivent revêtir de tels projets;
- de poursuivre son soutien aux manifestations traditionnelles publiques (Fêtes de Saint-Eloi, festivals, ...);
- de poursuivre son soutien à la création artistique contemporaine (danse, chant, musique, théâtre);
- de renforcer la qualité des actions organisées directement par l'Institution départementale, en particulier à partir du projet culturel et scientifique mis en œuvre par le Museon Arlaten dont le projet de rénovation est en cours ;
- de poursuivre la politique de communication en langue provençale dans la publication départementale "Accents de Provence" en consacrant une rubrique régulière à la langue d'oc employant les graphies classique et mistralienne.

La collectivité soutient aussi la création et les artistes du Département, qui font le patrimoine de demain. Pour ce faire, elle développe un partenariat culturel étroit avec les communes et groupements intercommunaux, avec les associations, compagnies, lieux de diffusion, de création et de transmission. Elle propose également des **résidences d'artistes**, des **dispositifs spécifiques** et des **évènements culturels** produits en régie.

II. Toucher tous les publics pour permettre l'accès de chacun à une culture de qualité et accompagner les nouveaux usages

La politique culturelle du Département s'adresse à tous les publics sans distinction (collégiens, familles, séniors...) et a l'ambition de toucher le plus grand nombre d'entre eux, sur l'ensemble du territoire. L'engagement de l'institution se veut particulièrement visible en direction des jeunes, qui feront les citoyens de demain et bénéficient de la mise en synergie de plusieurs dispositifs culturels.

A. Un meilleur accès et une plus grande pratique culturelle de tous les publics à tous les âges de la vie

L'institution a développé plusieurs outils pour nourrir et dynamiser le tissu culturel.

Le **partenariat culturel** réside dans le soutien financier apporté à la création artistique portée, soit par des associations, soit par des partenaires publics (communes, établissements publics, GIP...), à la circulation des œuvres, ainsi qu'à leur promotion sur le plan départemental et national, ce, en articulation avec les réseaux professionnels faisant autorité. Une attention particulière est portée à l'équité et à la transparence dans le financement des associations culturelles.

La participation financière apportée aux communes du département par le Département, au titre de **l'aide au développement culturel des communes**, est destinée à soutenir en fonctionnement les activités culturelles gérées directement par celles-ci.

Le **dispositif Saison 13** permet une meilleure diffusion culturelle par l'organisation de saisons culturelles par les communes adhérentes dans les domaines du théâtre, de la danse et de la musique.

Enfin le département anime un réseau de **96 médiathèques** et de 14 structures partenaires réparties sur tout le territoire.

Afin d'accroître son efficience, la politique culturelle départementale s'appuie depuis 2010 sur une mission transversale interne à la collectivité, **Ensemble en Provence**. Cet outil permet de faciliter et organiser l'accès de tous les publics, en particulier relevant des compétences sociales du Département, à une offre artistique et culturelle départementale exigeante.

B. Une jeunesse dynamique et créative, sensibilisée aux enjeux de notre société

La politique culturelle tient une place prépondérante dans l'engagement de l'Institution en faveur de la jeunesse. Elle peut notamment contribuer à repérer les collégiens méritants et mettre en avant les futurs talents de Provence.

En matière d'enseignement artistique, le Département accompagne les dispositifs permettant l'accès du plus grand nombre à un enseignement artistique de qualité et valorisant la pratique amateur, rassemblant 100 000 personnes dans les Bouches-du-Rhône.

La politique d'éducation artistique et culturelle du Département articule à la fois l'expertise technique et les moyens financiers de différentes compétences départementales : Education, Culture, Jeunesse et Social. Elle se traduit dans l'action quotidienne des établissements culturels départementaux, tous dotés de services de médiation culturelle experts, ainsi que dans le cadre du partenariat financier avec les associations culturelles du département. La direction de la culture apporte son expertise dans le domaine de l'éducation à l'image (collège au cinéma), de la voix (maîtrise des Bouches-du-Rhône) et des arts plastiques notamment.

C. Accompagner les usages en lien avec le numérique

Les conditions d'accès à la culture, mais également les pratiques artistiques et culturelles, notamment des amateurs, connaissent des mutations profondes avec l'essor de la culture numérique et de l'internet. Les « spectateurs » du web 2.0 s'approprient les contenus, en les partageant, en les commentant et en les remixant. Ce faisant, la frontière entre l'artiste, l'amateur et le spectateur se fait poreuse. L'institution doit accompagner ces nouveaux usages de la culture en faisant le pari du numérique, tant du point de vue des usagers que des artistes.

III. Renforcer l'attractivité du territoire

La culture est au cœur de la stratégie de rayonnement et d'attractivité du territoire, du grand centre-ville de la Métropole jusqu'aux villages de caractère qui constituent autant de « capitales provençales de la culture ». L'institution va donc s'engager autour de thématiques révélatrices de son territoire, ses valeurs et ses atouts ; le sport en 2017, la culture en 2018, l'art contemporain en 2020...

A. Contribuer au rayonnement culturel du territoire

Le rayonnement culturel du territoire peut être renforcé en actionnant trois leviers majeurs :

- Améliorer l'offre culturelle dans le temps en étirant la saisonnalité des programmations culturelles
- Améliorer l'offre culturelle dans l'espace en renforçant le rayonnement des trois pôles (Aix-Arles-Marseille)
- Valoriser l'offre culturelle en désignant chaque année une capitale provençale de la culture

Ces objectifs s'appuient sur le **partenariat culturel**, c'est-à-dire le subventionnement aux associations, communes et autres acteurs publics. Ainsi, le Département irrigue

l'ensemble du territoire en soutenant financièrement manifestations, festivals, lieux et plus généralement tout acteur culturel participant de la diffusion des œuvres. A compter de 2017, une commune fera chaque année l'objet d'une mise en lumière particulière sur sa programmation culturelle.

Les **tournées départementales** (tournées FIAL et FIPRA, Itinéraire « arts plastiques ») ou événements tels que les "Chants de Noël" répondent également à la volonté de l'Institution de diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire.

B. Promouvoir le numérique comme outil d'attractivité

Le numérique est une filière d'avenir de notre territoire, et ses liens avec la culture sont déjà anciens et très nombreux. Dès janvier 2017, a été lancé le **site innovant myprovence/culture**, optimisé pour les formats mobiles, avec ses propres pages, ses propres contenus et des fonctionnalités spécifiques totalement adaptées aux interfaces mobiles.

L'écosystème innovant et économique, que ce secteur très représenté dans les Bouches-du-Rhône peut illustrer, apparaît comme un vecteur de développement et de création d'emplois.

C. Fédérer le territoire autour de grands évènements, tant au niveau des populations locales que des touristes venus du monde entier

Sans aucun doute l'année 2013 a été un acte fondateur du renouveau du paysage culturel des Bouches-du-Rhône. L'énergie, et les moyens déployés ont permis une véritable structuration du territoire, et la création ou le développement d'équipements culturels de renommée nationale voire internationale. Les acteurs culturels ont su cultiver l'apprentissage du travail en commun. Il est nécessaire aujourd'hui d'accompagner et de confirmer ce mouvement. MP Culture en 2018, ou les capitales provençales de la culture, s'inscrivent dans cette dynamique.

L'Institution est ainsi engagée dans une démarche de mécénat auprès des grands comptes.

De plus, le milieu culturel est une véritable filière économique structurée dans les Bouches-du-Rhône. En le soutenant, le département est partenaire de l'emploi. C'est également une source d'attractivité économique et touristique prépondérante.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL